

Délibération n°214/22 du 15/09/22

3. Domaine et patrimoine 3.5. Autres actes de gestion du domaine public 3.5.5. autres : délibérations et arrêtés

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, MM. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, MM. Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERNAT, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD, M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Marie-France DALOT à Mme Armelle MARTIN, Mme Sabine ADRIEN à M. Christophe MOUTAUD, Mme Olivia BOULANGER à M. Thierry BAILLET, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Ludovic PINGAUD, Mme Françoise OTT à M. Henri LECLERE, Mme Véronique VADIC à Mme Corinne TONDUF, M. François VALLES à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Célia BOIRON à M. Alex AUCOUTURIER, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Philippe BAYOL, M. Pierre AUGER à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Philippe PONSARD à Mme Annie ZAPATA

Etaient excusés: Mme Sylvie BOURDIER, MM. Gilles BRUNATI, Benoît LASCOUX, Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 13

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 50

Secrétaire de séance : Mme Annie ZAPATA

PASSATION D'UNE PROMESSE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA SEM ELINA POUR LA RÉALISATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU LIEU-DIT CHAMPS BLANCS A SAINTE-FEYRE

Rapporteur : M. François BARNAUD

Par la délibération n° 162/22 du 24/06/2022, le Conseil Communautaire a approuvé la passation d'une promesse de bail avec la SEM ELINA.

Or, il s'avère qu'au moment de signer la promesse envisagée précédemment devant la notaire, la SEM ELINA a demandé quelques modifications supplémentaires. Les modifications demandées sont :

- Ajout de la possibilité, pour ELINA de sous-louer la centrale photovoltaïque pour des entreprises souhaitant auto-consommer de l'électricité verte ;

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20220915-214_22-DE
Date de télétransmission : 19/09/2022
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Délibération n°214/22 du 15/09/22

3. Domaine et patrimoine 3.5. Autres actes de gestion du domaine public 3.5.5. autres : délibérations et arrêtés

- Ajout de conditions suspensives au profit d'ELINA, et notamment signature du bail uniquement en cas d'obtention d'un emprunt bancaire ;
- Garantie de démantèlement adaptée à la loi en vigueur au moment du démantèlement.

La promesse de bail modifiée est jointe en annexe.

Ses principales caractéristiques restent inchangées :

- Promesse de bail d'une durée de 4 ans.
- Indemnité d'immobilisation de 66€/ha/an (le temps des études).
- Bail à venir d'une durée de 40 ans pour un loyer de 6 000€/ha/an.

France Domaine a émis un avis indiquant que la redevance annuelle envisagée à 6000 €/ ha n'appelait pas d'observations de sa part (cf. pièce jointe).

En conséquence,

Vu les articles L 451-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,

Vu les articles L 5211-3 et L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de France Domaine du 2 juin 2022,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, M. Jacques VELGHE ne participant pas au vote, décident :

- d'approuver le projet de promesse de bail modifié entre ELINA et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
- d'autoriser M. le Président à signer la promesse de bail.

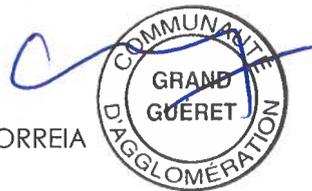
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



La secrétaire de séance

A blue ink signature of Annie Zapata.

Annie ZAPATA